

Le parcours d'une œuvre

Auteur

Vous êtes le créateur d'une œuvre de l'écrit originale. Le droit d'auteur assure la protection des droits moraux et patrimoniaux.

Ayant droit

Vous êtes le légataire des œuvres de l'auteur. Vous assurez la mise en œuvre des droits moraux (perpétuels) et patrimoniaux.

Porteur de projet

Pour une nouvelle exploitation, vous sollicitez les ayants droit de l'œuvre pour en obtenir l'autorisation.

Diffusions et exploitations

L'œuvre va être diffusée pour rencontrer un public, sur différents supports dans de nombreuses temporalités.

BALZAC

Vos œuvres

Elles sont protégées par le droit d'auteur (droit moral et patrimonial). En vous référant au répertoire Balzac, vous et vos héritiers pourrez être contactés pour toute nouvelle demande d'exploitation qui les concerne.

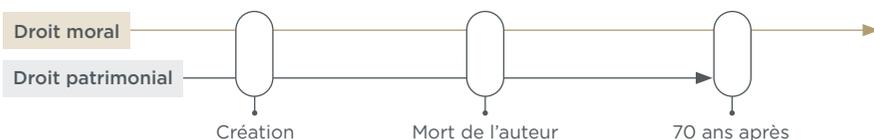
Les droits moraux

Perpétuels, inaliénables et imprescriptibles, ils concernent :

- la paternité de l'œuvre
- la divulgation de l'œuvre,
- le respect de l'intégrité de l'œuvre
- les droits de retrait et de repentir.

Les droits patrimoniaux

Recouvrent les droits de reproduction et de représentation. Ils sont limités dans le temps. Ils s'éteignent 70 ans à compter de l'année civile suivant le décès de l'auteur.



Nous rencontrer

Hôtel de Massa

38 rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris
Métro : Saint-Jacques (Ligne 6) / RER Port-Royal (Ligne B)
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

01 53 10 12 00 · accueil@sgdl.org

www.sgdl.org



Pérenniser votre œuvre

Balzac, l'annuaire des auteurs
et des ayants droit

Vous êtes auteur, vous écrivez

Annuaire gratuit et sécurisé, le répertoire Balzac vous permet, après votre référencement, de rester joignable pour toute nouvelle demande d'exploitation de vos œuvres.

Les avantages de Balzac :



- Référencement gratuit et sécurisé



- Mise à jour facile grâce à un accès personnalisé



- Confidentialité assurée par la SGDL



- Accès à votre bibliographie

Inscrivez-vous ! Simple, facile, en 5 étapes

1. Sélection de votre notice auteur
2. Saisie de vos coordonnées
3. Transmission des justificatifs
4. Validation de votre demande
5. Envoi de vos codes d'accès

POURQUOI CET ANNUAIRE DES AUTEURS ?

Contrairement à d'autres secteurs culturels, où les organismes de gestion collective gèrent les droits des auteurs de manière exclusive, le secteur du livre ne fonctionne pas sur ce modèle : l'auteur et l'éditeur sont en relation directe pour l'exploitation des œuvres.

Mais la vie d'une œuvre peut être multiple, comme les liens entre les auteurs et les éditeurs (changement d'éditeur, faillite d'une maison d'édition, perte des coordonnées, décès d'un auteur ou de son héritier...). Il fallait donc un

Vous souhaitez réexploiter une œuvre

Rééditez, traduisez, adaptez, numérisez ou exploitez une œuvre de l'écrit, la SGDL vous accompagne.

Vous êtes éditeur, auteur, traducteur, scénariste, illustrateur, réalisateur, producteur, responsable d'une association, et vous avez un projet autour d'une œuvre de l'écrit. Contactez l'auteur ou ses ayants droit grâce au Répertoire Balzac. Cet annuaire, gratuit et sécurisé, permet de rechercher et d'identifier les auteurs et leurs œuvres.

Les avantages de Balzac :



- Recherche gratuite sur le site dédié www.sgdl-balzac.org par auteur ou par œuvre



- Assistance de la SGDL en cas de difficulté : transmission de vos projets aux auteurs ou à leurs ayants droit dans le respect de la confidentialité de vos projets

Une question ? CONTACTEZ-NOUS

Emilie Hache

01 53 10 12 24

balzac-ayantsdroit@sgdl.org

outil pour s'assurer de la gestion morale et patrimoniale d'une œuvre par son auteur ou ses ayants-droit. À ce titre, la SGDL, association reconnue d'utilité publique qui représente tous les auteurs de l'écrit, a créé cet annuaire national pour vous mettre en lien avec les demandeurs.

Grâce à votre référencement, vous serez contacté pour toute demande de réédition, de traduction, d'adaptation audiovisuelle, d'exposition, etc..., dans le respect de vos données personnelles.